

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE BELLE PLANETE

La signature du contrat implique l'adhésion aux conditions générales de vente définies par le décret du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi du 13 juillet 1992 ainsi que l'acceptation de nos conditions particulières de vente :

Art. 1 - ACOMPTE ET REGLEMENT : Toute inscription à un voyage (groupe ou individuel) est validée uniquement si celle-ci est accompagnée d'un acompte de 410 €. Le solde devra parvenir à BELLE PLANETE au plus tard 30 jours avant la date de départ. A défaut de paiement, le voyage pourra être considéré comme annulé et le client encourt de ce fait les frais d'annulation prévus ci-après. A moins de 15 jours du départ, seul un paiement par chèque certifié sera accepté. Le carnet de voyage ne sera remis que contre encaissement de l'intégralité du prix des prestations correspondantes.

Art. 2 - PRIX : Nos prix sont exprimés en Euros par personne et établis sur la base des tarifs en euros. Ils peuvent être révisés au moment de la facturation finale 5 semaines avant votre départ en cas de modification du coût du transport lié notamment au coût du carburant, les droits d'entrées ou le nombre de participants...

Art. 3 - HEBERGEMENT : Selon les usages internationaux, les chambres doivent être libérées à midi et ne sont disponibles qu'à partir de midi, voire 14h00. Tous nos prix s'entendent par personne sur la base d'une chambre double. Toute personne seule logée en chambre individuelle devra acquitter un supplément. Si celle-ci souhaite partager une chambre double, nous ferons le maximum pour lui donner satisfaction. En cas d'impossibilité, ce supplément sera obligatoirement perçu et ne pourra donner lieu à une annulation de voyage. D'autre part, il est à noter que les chambres triples sont le plus souvent des chambres doubles dans lesquelles est ajouté un lit d'appoint pliant au confort sommaire. Les hôtels mentionnés au programme pourront être remplacés par des hôtels de catégorie similaire.

Art. 4 - TRANSPORT AERIEN : Nous attirons votre attention sur le fait que suite à l'encombrement des aéroports et aux impératifs de sécurité, les modifications d'horaires (retardés ou avancés) sont inévitables. Les horaires et les types de transport (vols réguliers ou spéciaux, etc ...) sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications de toute dernière minute. Malgré toute sa bonne volonté, BELLE PLANETE ne peut maîtriser ces retards ou avancés d'horaires et par conséquent le client ne peut prétendre à des dommages et intérêts à cet égard.

Art. 5 - DUREE DU VOYAGE : Les durées de voyage France / France ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination mais à la durée totale du voyage, transport compris. Nos prix sont calculés selon le nombre de nuitées à destination (et non de journées). Le client pourra donc être privé de quelques heures de séjour à l'arrivée et/ou au départ, soit à cause des horaires d'avion, soit à cause des usages de l'hôtellerie internationale mentionnés ci-dessus, sans pour autant prétendre à un dédommagement.

Art. 6 - FORMALITES : Les différentes formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (passeport, visa ...), indiquées sur nos programmes, s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Elles sont susceptibles de modifications entre la date de l'émission du contrat et celle du départ. Le client doit s'informer auprès des autorités compétentes des formalités spécifiques applicables, notamment aux mineurs. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne présente pas les documents de police et de santé exigés pour son voyage, aux autorités aéroportuaires le jour du départ.

Art. 7 - ANNULATION D'UN GROUPE : En cas d'annulation d'un voyage par le client, les sommes versées seront retenues par BELLE PLANETE. Le prix mentionné sur le contrat est calculé sur la base d'un nombre minimum de participants et il sera revu si le nombre de participants diminue même si cette diminution est due à une maladie ou un cas de force majeure. BELLE PLANETE se réserve également le droit d'annuler le voyage à 21 jours du départ en cas de force majeure pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, les voyageurs concernés ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Art. 8 - GARANTIE ANNULATION INDIVIDUELLE : Les prix proposés par BELLE PLANETE n'incluent pas la garantie annulation individuelle dont le montant est de 33 €. Elle doit être souscrite par le participant au moment de l'inscription. Ces 33 € ne sont pas remboursables et reste à la charge de l'assuré. De plus, des frais de dossier à hauteur de 40 € par personne seront retenus par Belle Planète. Toute annulation individuelle émanant du client entraîne le versement de frais selon les barèmes suivants :

- plus de 46 jours avant le départ : 100 € de frais de dossier par personne ou 150 € par couple.
- de 45 à 21 jours avant le départ : 40 % du montant du voyage,
- de 20 à 08 jours avant le départ : 60 % du montant du voyage,
- de 07 à 02 jours avant le départ : 90 % du montant du voyage,
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage,

La date prise en compte est celle de la réception de l'avis d'annulation chez BELLE PLANETE.

Art. 9 - ASSURANCES : BELLE PLANETE a souscrit un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société HISCOX, située 7C place du Dôme – Immeuble Elysée Défense – 92056 PARIS Cedex (police n° PRC 0120423). L'assurance assistance-rapatriement a été souscrite auprès de la Compagnie ALLIANZ (police n° 78 931 844). Vous êtes priés de déclarer tout sinistre couvert par nos assurances en faisant parvenir à la compagnie (avec copie à BELLE PLANETE) un courrier muni de toutes pièces justificatives prouvant les faits, dans un délai de 2 jours après votre voyage.

Art. 10 - RECLAMATIONS : Malgré tous les soins apportés par BELLE PLANETE pour que votre voyage soit une réussite, il se peut que certains services dans certains pays ne vous donnent pas entière satisfaction. BELLE PLANETE vous invite à en faire part immédiatement au correspondant local afin d'y apporter une solution sur place. Si le problème n'a pu être réglé localement, toute réclamation doit nous parvenir accompagnée de pièces justificatives par lettre recommandée avec accusé de réception 10 jours au plus tard après votre voyage. Le non-respect de ce délai ne donnera plus droit au client à des éventuels dommages et intérêts. A défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisie sont sur le site : <http://www.mtv.travel/>

Art. 11 - RESPONSABILITES : BELLE PLANETE, agissant en tant que mandataire de ses voyageurs auprès des différents prestataires de services (transporteurs, agences réceptives, hôteliers, ...) ne peut être tenue responsable des annulations de départ, incidents techniques, accidents ou dommages survenant lors du voyage et ne peut être confondue avec ces derniers qui conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité. D'autre part, BELLE PLANETE ne peut être tenue responsable en cas d'annulation d'un départ par manque de participants, de défaut d'enregistrement selon le lieu et l'horaire de convocation quelle qu'en soit la cause même en cas de force majeure, de non-présentation des documents nécessaires au voyage (passeport valable, visa, carte d'identité, carnet de santé pour certaines destinations), de modifications d'horaires (retardés ou avancés), de changements d'itinéraires, de changements ou d'annulation de vols domestiques, de substitution d'un moyen de transport par un autre en cas de force majeure. Dans tous ces cas de figure ou pour toutes autres causes indépendantes de notre volonté, les clients ne pourront prétendre à aucun remboursement, dommages et intérêts. Les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits (grèves, incidents techniques, conditions atmosphériques, etc ...) seront à la charge du client. De même, tout voyage interrompu par le client pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY EST SEUL COMPETENT EN CAS DE CONTESTATION DE CES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Dernière mise à jour : le 25/06/2019